



HAL
open science

Représentations et attributs des rois gaulois de la Gaule Chevelue

Laurent Lamoine

► **To cite this version:**

Laurent Lamoine. Représentations et attributs des rois gaulois de la Gaule Chevelue. Images et pouvoir monarchique : représentations de la puissance royale de l'Antiquité au Moyen Âge, Christian-Georges Schwentzel, Oct 2010, Valenciennes, France. pp.163-181, <10.4000/books.pur.126570>. <hal-04108493>

HAL Id: hal-04108493

<https://hal.science/hal-04108493v1>

Submitted on 5 Jun 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

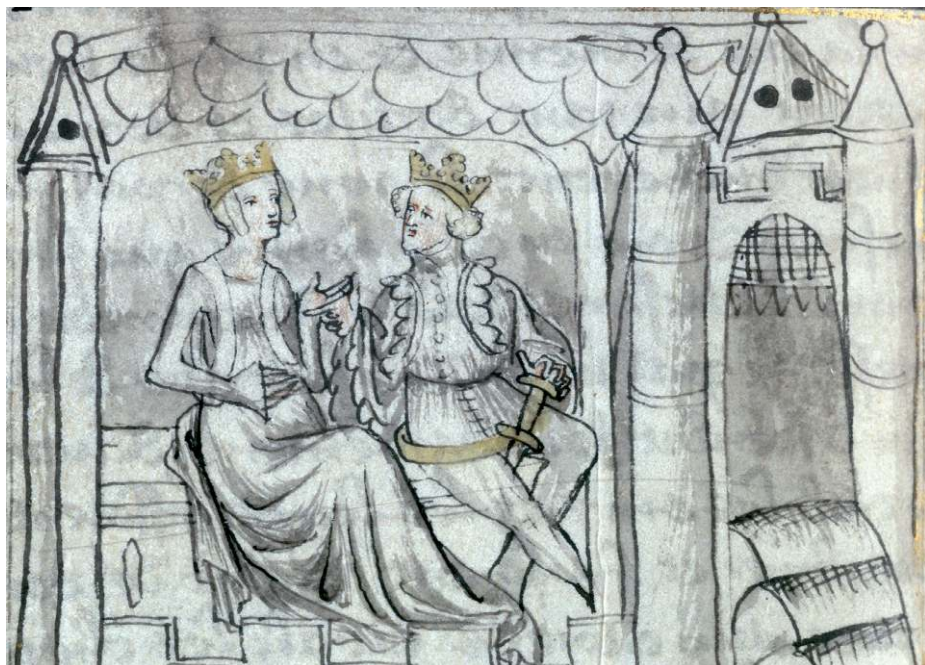
H I S T O I R E



Sous la direction de
Emmanuelle SANTINELLI-FOLTZ et Christian-Georges SCHWENTZEL

La puissance royale

Image et pouvoir
de l'Antiquité au Moyen Âge



PRESSES UNIVERSITAIRES DE RENNES

La puissance royale

Collection « Histoire »

Dirigée par Frédéric CHAUBAUD, Florian MAZEL et Jacqueline SAINCLIVIER

Dernières parutions

Laurent BOURQUIN, Philippe HAMON, Pierre KARILA-COHEN et Cédric MICHON (dir.), *S'exprimer en temps de troubles. Conflits, opinion(s) et politisation de la fin du Moyen Âge au début du XX^e siècle*, 2012, 380 p.

Martine ACERRA, Guy MARTINIÈRE, Guy SAUPIN et Laurent VIDAL (dir.), *Les villes et le monde. Du Moyen Âge au XX^e siècle*, 2012, 464 p.

Frédéric CHAUBAUD (dir.), *L'ennemie intime. La peur : perceptions, expressions, effets*, 2011, 288 p.

Patrick LE ROUX,
La toge et les armes. Rome entre Méditerranée et Océan, 2011, 786 p.

Martin AURELL et Catalina GIRBEA (dir.),
Chevalerie & christianisme aux XI^e et XIII^e siècles, 2011, 326 p.

Laurent BOURQUIN et Philippe HAMON (dir.),
Fortunes urbaines. Élités et richesses dans les villes de l'Ouest à l'époque moderne, 2011, 218 p.

José ÁLVAREZ JUNCO,
L'idée d'Espagne. La difficile construction d'une identité collective au XIX^e siècle, trad. Laurence Viguié, 2011, 472 p.

François CLÉMENT (dir.),
Histoire et nature. Pour une histoire écologique des sociétés méditerranéennes (Antiquité et Moyen Âge), 2011, 316 p.

Anne DUBET et Jean-Philippe LUIS (dir.),
Les financiers et la construction de l'État. France, Espagne (XVII^e-XIX^e siècle), 2011, 268 p.

Jean KECSKEMÉTI,
La Hongrie des Habsbourg, t. II : De 1790 à 1914, 2011, 406 p.

Denis ROLLAND,
L'Amérique latine et la France. Acteurs et réseaux d'une relation culturelle, 2011, 436 p.

Isabelle PIMOUGUET-PÉDARROS,
La cité à l'épreuve des rois. Le siège de Rhodes par Démétrios Poliorcète (305-304 av. J.-C.), 2011, 410 p.

Guy LEMARCHAND,
Paysans et seigneurs en Europe. Une histoire comparée, XVI^e-XIX^e siècle, 2011, 374 p.

Mathieu STOLL,
Servir le Roi-Soleil. Claude Le Peletier (1631-1711), ministre de Louis XIV, 2011, 418 p.

Raphaël MORERA,
L'assèchement des marais en France au XVII^e siècle, 2011, 266 p.

Jean-Michel MATZ et Noël-Yves TONNERRE (dir.),
René d'Anjou (1409-1480). Pouvoirs et gouvernement, 2011, 402 p.

Alain COLLOMP,
Un médecin des Lumières. Michel Darluc, naturaliste provençal, 2011, 236 p.

Jean-Pierre LEGUAY,
L'air et le vent au Moyen Âge, 2011, 332 p.

Sous la direction de
Emmanuelle SANTINELLI-FOLTZ et Christian-Georges SCHWENTZEL



La puissance royale

Image et pouvoir
de l'Antiquité au Moyen Âge



Collection « Histoire »

PRESSES UNIVERSITAIRES DE RENNES

© PRESSES UNIVERSITAIRES DE RENNES
UHB Rennes 2 – Campus de La Harpe
2, rue du doyen Denis-Leroy
35044 Rennes Cedex
www.pur-editions.fr

Mise en page : Camille SOUFFLET pour le compte des PUR

ISBN 978-2-7535-1774-5

ISSN 1255-2364

Dépôt légal : 1^{er} semestre 2012

Les auteurs

ALIBERT Dominique	Institut catholique de Paris
BARAT Claire	Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis, EA 4343
COATIVY Yves	Université de Bretagne occidentale, UMR 6038
FAYANT Marie-Christine	Honoraire université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis
GREGORIO Daniel	Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis, EA 4343
GUIZARD Fabrice	Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis, EA 4343
HOFFMANN Geneviève	Université de Picardie, Jules Verne (Amiens), UMR 8210
LAMOINE Laurent	Université de Clermont-Ferrand, Blaise-Pascal, EA 1001
LEGRAS Bernard	Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, UMR 8210
MARTELLUCCI Myriam	Université Aix-Marseille I, UMR 6570
PICHON Blaise	Université de Clermont-Ferrand, Blaise-Pascal, EA 1001
PODVIN Jean-Louis	Université du Littoral-Côte-d'Opale, EA 4030
RAYNAUD Christiane	Université d'Aix-Marseille I, UMR 6570
SANTINELLI-FOLTZ Emmanuelle	Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis, EA 4343
SASSIER Yves	Université de Paris IV, Paris-Sorbonne, UMR 8596
SCHWENTZEL Christian-Georges	Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis, EA 4343
TREHUEDIC Kevin	Université de Paris Est-Créteil, CRHEC, EA 4392

Les membres du comité scientifique

COLLARD Franck	Professeur d'histoire médiévale, université Paris Ouest, Nanterre-La Défense
LEGRAS Bernard	Professeur d'histoire grecque, université de Paris I Panthéon-Sorbonne
RAYNAUD Christiane	Professeur d'histoire médiévale, université d'Aix-en-Provence

Représentations et attributs des rois gaulois de la Gaule Chevelue

Laurent LAMOINE

[lacune] *quem mihi commendas, uel regem Galliae faciam...*,
« M. †..., que tu me recommandes, j'en ferai, s'il le faut,
un roi de la Gaule¹... »

Quand Jean-Paul Roux, célèbre orientaliste, étudia la figure du roi dans les sociétés anciennes de l'Antiquité et du Moyen Âge d'Europe et d'Asie, il consacra la portion congrue aux rois celtes, encore évoquait-il uniquement les rois du monde celté insulaire médiéval². J.-P. Roux se plaçait en fait dans le sillage de spécialistes de la civilisation celtique qui, pour décrire les institutions politiques des anciens Celtes dont les Gaulois, utilisent en effet, jusqu'à l'excès peut-être, les sources irlandaises et galloises du Moyen Âge. Dans ces études, les rois gaulois sont convoqués en règle générale comme les derniers avatars, bien fantomatiques et réputés décadents, du système monarchique celté de l'Antiquité, qui est alors reconstruit pour l'essentiel grâce à la lecture régressive des épopées et des autres textes médiévaux de l'Irlande et du pays de Galles³. La raison majeure de cette démarche réside dans la quasi-absence de sources directes qui met l'historien contemporain dans une situation de malaise. Ce constat veut-il dire pour autant que prétendre étudier les représentations et les attributs des rois gaulois constituerait une gageure? Toute réponse négative à cette question ne signifie pas que l'on ignore les difficultés de la tâche dont certaines peuvent en effet se révéler être de sérieux écueils, voire des impasses. Les fâcheux voudraient que la nouveauté dans l'histoire de la Gaule ne vienne que de l'exploitation des découvertes archéologiques, les sources littéraires étant à la fois extérieures (gréco-romaines), partielles et partiales, et leur étude rebattue. En réalité, la voie à suivre est celle de « l'utilisation concertée de sources

1. CICÉRON, *Correspondance*, III, 134 (= *Fam.*, VII, 5); la traduction est de L.-A. Constans (Paris, 1950).

2. J.-P. ROUX, *Le roi. Mythes et symboles*, Paris, 1995.

3. Bon exemple avec H. HUBERT, *Les Celtes depuis l'époque de La Tène et la civilisation celtique*, Paris, 1932, p. 265-268 ou F. LE ROUX et C.-J. GUYONVARCH, *La civilisation celtique*, Rennes, 1990, p. 70-76.

documentaires qui, jusqu'à présent, s'ignoraient » afin d'établir « un mutuel jeu d'éclairage entre les traces qu'ont laissées les faits et les mots pour les décrire⁴ ». Et quand ce dialogue n'est pas possible, il est stérile de toute façon de s'interdire d'étudier les sources écrites et iconographiques, élaborées soit par les Grecs et les Romains sur les Gaulois, soit par des Gaulois même si on juge qu'ils étaient sous influence. Cette situation est d'autant plus dommageable que la royauté ne semble pas avoir été un régime mineur dans l'histoire institutionnelle des Gaules. Même en Gaule Chevelue, à l'époque de la guerre des Gaules, elle n'est pas encore une institution totalement obsolète comme le pensent pourtant bon nombre d'historiens. Même si j'ai centré mon propos sur les rois de la Gaule *Comata*, je ne m'interdirai pas le recours à des exemples observés dans les autres territoires du monde celte, voire même en Germanie.

Un phénomène difficile à saisir

Comme je viens de le rappeler, il n'existe quasiment pas de documentation directe sur les rois gaulois, j'entends par documentation directe un ensemble de documents produits par les Gaulois eux-mêmes, selon des principes qui leur auraient été propres. En fait, seules les frappes monétaires gauloises pourraient correspondre à cette définition.

L'archéologie semble fournir une issue car l'analyse et l'interprétation de tombes princières ont donné des résultats inattendus et significatifs, mais, malgré l'existence de ces dossiers particulièrement bien documentés⁵, il est difficile aux commentateurs d'affirmer le caractère royal ou non des défunts qui restent, dans la phraséologie de la discipline, des chefs ou des princes.

Une documentation indirecte

Ce sont en effet les auteurs grecs et romains qui constituent les principaux témoins sur les rois gaulois. Encore faut-il préciser de suite les difficultés que présente cette documentation. Les informations sont souvent allusives ou anecdotiques; en outre elles sont souvent le résultat d'une transmission des faits, en cascade, d'auteur à auteur entre le III^e siècle av. J.-C. et l'époque impériale. Si certains savants se voulaient ethnographes, comme Poseidonios d'Apamée, la plupart des écrivains ne partageaient pas ce souci et ne s'interdisaient pas d'inventer des faits ou bien de verser dans la légende. Enfin, si les auteurs anciens concouraient bien à forger l'image d'un monde

4. J.-L. BRUNAU, *Nos Ancêtres les Gaulois*, Paris, 2008, p. 19.

5. L'étude approfondie de la grande tombe de Hochdorf (VI^e siècle av. J.-C.) par S. VERGER (« La grande tombe de Hochdorf, mise en scène funéraire d'un *cursus honorum* tribal hors pair », *Siris*, 7, 2006, p. 5-44) constitue un exemple significatif des possibilités offertes par un dossier archéologique pour mieux apprécier une histoire institutionnelle et sociale complexe.

gaulois intemporel, ils ne vivaient pas, quant à eux, dans une tour d'ivoire mais composaient leurs œuvres, immergés dans les idéologies de leur temps, qui façonnaient les interprétations des faits gaulois qu'ils étaient amenés à évoquer. Ils pouvaient aussi avoir des arrière-pensées politiques qui instrumentalisaient les faits et les événements observés en Gaule. Toutes ces caractéristiques conduisent naturellement au célèbre paradigme de « l'art de la déformation », si cher à Michel Rambaud qui en avait magistralement repéré et expliqué les arcanes dans l'œuvre de César⁶.

Les Gaulois ont pourtant bien produit des discours sur le pouvoir, à la fois écrits et iconographiques, que seule leur entrée dans le monde gréco-romain entre le III^e siècle av. J.-C. et le début du Principat a dilué dans l'océan de la latinité et des mentalités romaines. L'usage privé et public de l'écriture semble banal à l'époque de la guerre des Gaules⁷. Entre la fin du III^e siècle av. J.-C. et le début de l'Empire, les inscriptions gallo-étrusques (souvent bilingues avec le latin) et les inscriptions gallo-grecques sont attestées en Cisalpine pour les premières et en Transalpine pour les secondes ; à l'époque césarienne, les inscriptions gallo-grecques font leur apparition en Gaule Chevelue en suivant l'axe du Rhône et de la Saône. Les inscriptions gallo-latines apparaissent dans les Gaules au I^{er} siècle av. J.-C. Elles coexistent avec les inscriptions latines pendant l'Empire et il est bien difficile de donner une date pour leur disparition. Malheureusement, on ne connaît pas d'inscription gauloise sur pierre évoquant un roi. Bien entendu, la seule présence du suffixe *rix* dans une séquence onomastique ne suffit pas à créer un roi, même si cet usage permettait peut-être aux bénéficiaires de se sentir d'essence royale.

Le développement de l'usage de la monnaie est à peu près contemporain. La pièce de monnaie offre un espace, certes limité, qui permet cependant d'exposer des images et un texte, une légende monétaire. Les limites de ce type de document sont de deux ordres. La légende peut se résumer à un nom ou à une séquence onomastique, sans précision de titre (roi ou magistrat). L'iconographie peut être soit imitée de modèles grecs ou romains, soit abandonnée à l'imagination de l'artiste. Il est souvent difficile de ramener ces discours à des réalités historiques précises. Dans ces conditions, les rois monétaires sont souvent insaisissables, excepté les rois du temps de la guerre des Gaules (Adiatuanus, Commius, Tasgetius et Vercingétorix) pour lesquels on peut croiser les données issues des types monétaires et du récit de César⁸.

6. M. RAMBAUD, *L'Art de la déformation historique dans les Commentaires de César*, Paris, 1966.

7. E. GARCÍA RIAZA, « Escrituras de guerra. Particularidades de la comunicación textual durante la expansión romana en Hispania y Galia », L. LAMOINE, C. BERRENDONNER et M. CÉBEILLAC-GERVASONI (éd.), *La Praxis municipale dans l'Occident Romain*, Clermont-Ferrand, 2010, p. 155-171.

8. J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, « Les monnaies gauloises au nom des chefs mentionnés dans les *Commentaires* de César », M. RENARD (éd.), *Hommages à Albert Grenier*, I, Bruxelles, 1962, p. 419-446, repris dans *idem* et B. FISCHER, *Recueil des Inscriptions Gauloises*, IV, Paris, 1998, p. 25.

L'ambivalence du jugement romain

Le jugement des auteurs romains sur la royauté en général, et sur la royauté gauloise en particulier, est ambivalent. Tacite, dans le discours aux Trévires et aux Lingons qu'il prête à Q. Petilius Cerialis en 69 apr. J.-C., fait dire au général de Vespasien que la Gaule ne connaissait que des royautés et des guerres avant de se soumettre aux lois de Rome⁹. Dans ce texte, la royauté gauloise est assimilée à un élément de désordre et de barbarie d'un temps révolu. Les Gaulois, intégrés à l'Empire romain et parti-prenants de son gouvernement, jouissent désormais de la paix et de la sécurité face aux Germains contenus outre-Rhin. À l'époque de l'invasion des Cimbres et des Teutons comme à celle d'Arioviste, selon Tacite, les rois auraient été incapables d'assurer la liberté des Gaulois qui auraient été asservis aux Germains si les Romains n'étaient pas intervenus. Depuis la chute de la royauté à Rome à la fin du VI^e siècle av. J.-C., ce régime est honni par les élites romaines de la République comme du Principat, malgré les similitudes entre le régime impérial et la monarchie. Les historiens romains, qui s'inspiraient sans doute de la position des grands aristocrates de la République, ont inventé le crime d'*adfectatio regni*, d'aspiration à la royauté, délit politique par excellence, dont même César fut soupçonné en 44 av. J.-C.¹⁰. Ce dernier n'hésita pas d'ailleurs à reprendre cette accusation dans sa *Guerre des Gaules* mais pour l'appliquer aux aristocrates gaulois. Dans son récit, l'infortune de Celtillus, le père de Vercingétorix, exécuté pour avoir aspiré à la royauté, est le symbole le plus fort de cette dévalorisation de la royauté¹¹.

Dans le même temps, les mêmes auteurs pouvaient affecter à la royauté des Barbares d'antiques vertus, censées avoir été délaissées depuis, au moment même de la rédaction de leurs ouvrages. La royauté bénéficiait presque alors d'un *a priori* favorable, en comparaison avec les autres fonctions politiques qui pouvaient être observées dans le monde celte. Dans l'*Agricola*, Tacite prétend « [qu']autrefois les Bretons obéissaient à des rois, et que maintenant ils sont tiraillés entre plusieurs princes par les querelles et les passions partisans¹² ». Il y a un renversement complet du paradigme et cela chez le même auteur ! Cependant, il est vrai que Tacite, comme d'autres auteurs avant lui, ne considérait pas que les Gaulois et les Bretons aient partagé le même degré de développement, les seconds étant censés être plus proches que les premiers d'un état de nature encore vertueux. Dans le même ordre d'idées, à l'époque impériale, le fait d'être

9. TACITE, *Histoires*, IV, 74, 1.

10. P.-M. MARTIN, *L'idée de royauté à Rome*, I, Clermont-Ferrand, 1982, p. 339-360.

11. CÉSAR, *La Guerre des Gaules*, VII, 4. De même, les personnages d'Orgétorix (I, 2, 3 et 4), de Casticus (I, 3) ou de Dumnorix (I, 3, 18-19, V, 6-7), adversaires acharnés du conquérant romain, sont tous affectés par ce « désir de royauté » et connaissent une fin peu glorieuse.

12. TACITE, *Agricola*, XII, 2.

d'ascendance royale est présenté comme un facteur supplémentaire de noblesse par les notables d'origine provinciale. Le sénateur romain Caius Iulius Vindex, qui se révolta contre Néron en 68 apr. J.-C., était issu, d'après Dion Cassius, d'une lignée royale d'Aquitaine¹³. L'ambivalence du jugement romain est perceptible dans la manière dont les sources qualifient plusieurs protagonistes de la guerre civile de 68-69 qui étaient réputés descendre de rois, tels que les Bataves Iulius Civilis et son frère Paulus ou le Trévire Iulius Classicus, co-fondateur avec les Lingons Iulius Tutor et Iulius Sabinus, de l'éphémère « Empire des Gaules »¹⁴.

Le rôle de César

On trouve dans une lettre de Cicéron à César, datée d'avril 54 av. J.-C., une affirmation, tirée d'une missive que lui a adressée l'*imperator*, qui ne manque pas de sel : [lacune] *quem mihi commendas, uel regem Galliae faciam...*, « M. †..., que tu me recommandes, j'en ferai, s'il le faut, un roi de la Gaule¹⁵... » César demandait à Cicéron de lui recommander un autre de ses obligés qu'il aurait alors pris sous sa protection. Cicéron en profita pour lui présenter C. Trebatius qui exerça ensuite en Gaule et en Bretagne, dans le sillage de César, son métier de jurisconsulte. Dans l'étude qu'il avait consacrée en 1975 à la « féodalité » en Gaule, Serge Lewuillon avait évoqué, sans trop y croire, la possibilité que César ait réellement installé des Romains comme rois en Gaule; dans cet extrait de la correspondance entre les deux hommes, il est question d'un personnage dont les manuscrits n'ont pas gardé suffisamment le souvenir de son nom et de C. Trebatius¹⁶. Cette idée de Romains installés comme chefs d'État gaulois, qui peut apparaître surprenante au premier abord, n'est pas ridicule, *mutatis mutandis* on la retrouve sous la plume de Michel Christol à propos du préteur des Volques. Avec ses collaborateurs, il a publié une nouvelle dédicace de Titus Carisius, *praetor Volcarum*, découverte en 2001 près de Beaucaire, identique à l'inscription conservée au Musée Calvet d'Avignon¹⁷. Dans cette étude, il va jusqu'à suggérer l'origine romaine du préteur des Volques; à une époque « de profonds bouleversements, entre 60 et 10 avant J.-C. », on aurait confié la direction des Volques Arécomiques à un Romain portant le titre de préteur, qui aurait ainsi « exporté et imposé » cette nouvelle forme de gouvernement¹⁸.

13. DION CASSIUS, *Histoire romaine*, LXIII, 22, 1.

14. TACITE, *Histoires*, IV, 13 et 55.

15. CICÉRON, *Correspondance*, III, 134 (= *Fam.*, VII, 5).

16. M. †itfuius? Peut-être s'agit-il d'un Fufidius, banquier d'Arpinum, que connaissait bien Cicéron? S. LEWUILLON, « Histoire, société et lutte des classes en Gaule : une féodalité à la fin de la République et au début de l'Empire », *ANRW*, II, 4, Berlin-New York, 1975, p. 425-583.

17. *CIL*, XII, 1028.

18. M. CHRISTOL *et alii*, « Une nouvelle dédicace de T(itus) Carisius, *praetor Volcarum*, près d'Ugernum (Beaucaire, Gard) », *RAN*, 38-39, 2005-2006, p. 409-423, en particulier p. 420-421.

Les rois gaulois dans César

Le tableau ci-dessous présente les occurrences royales au fur et à mesure de la lecture des huit livres de *La Guerre des Gaules*, les deux colonnes de droite ont pour but de faire ressortir les informations susceptibles de caractériser la royauté dans le discours césarien.

	Références	Nom	Titre	Peuple	Date	Circonstances	Hommes, richesses
A	I, 2-4	<i>Orgétorix</i> mort mystérieuse pendant son procès	<i>Nobilissimus et ditissimus</i>	Helvètes	58	<i>regni cupiditate</i> il entraîne Casticus et Dumnorix	10 000 <i>clientes obaeratosque suos</i>
B	I, 3-4	<i>Casticus</i>		Séquanes	58		
1	I, 3	<i>Catamantaloedes</i>	<i>rex populi romani amicus</i>	Séquanes	avant 58	il a régné longtemps père de Casticus	
C	I, 3, 9, 18, 19, 20 V, 6, 7	<i>Dumnorix</i> frère de Diviciacus époux de la fille d'Orgétorix tué sur ordre de César	<i>principatus</i>	Éduens	58-54	<i>- ut idem conaretur persuadet</i> <i>- cupiditate regni</i>	<i>- portoria</i> <i>- vectigalia</i> - grand nombre de largesses <i>- equitatus</i> - politique de mariages
D	I, 31, 35	<i>Ariovistus</i>	<i>rex rex atque amicus</i>	Germaines	58		
2	I, 53	<i>Voccio</i>	<i>Rex</i>	Norique	avant 58	sa sœur était l'une des épouses d'Ariovistus	
3	II, 4	<i>Diviciacus (II)</i>	<i>Rex</i>	Suessions	58 <i>nostra memoria</i>	<i>totius Galliae potentissimus</i> + Bretagne	
4	II, 4, 13	<i>Galba</i> a 2 fils	<i>- rex</i> <i>- ad hunc propter iustitiam prudentiamque summam totius belli omnium uoluntate deferri</i>	Suessions	à partir de 57	roi contemporain	- 12 <i>oppida</i> - 50 000 hommes

	Références	Nom	Titre	Peuple	Date	Circonstances	Hommes, richesses
16	V, 26 27, 29, 31, 34, 36, 37, 38 VI, 4, 5, 29, 30, 31 VIII, 24	<i>Ambiorix</i>	<i>regnum</i>	Éburons	54-53	Ambiorix en fuite	<i>aedificio circumdato silua</i> <i>comites familiaresque</i>
17	V, 26 VI, 31	<i>Catuvolcus</i>			54-53	Catuvolcus se suicide à l'if	
18	V, 54	<i>Maiores</i>	<i>reges</i>	Sénons	avant 58		
19	V, 54	<i>Moritasgus</i>	<i>Rex</i>	Sénons	58		
20	V, 54 VI, 5	<i>Cavarinus</i> son frère	<i>Rex</i>	Sénons	après 58	fait roi par César; chassé	
E	VII, 4	<i>Celtillus</i> père de Vercingétorix	<i>principatus Galliae totius</i>	Arvernes	?	<i>quod regnum appetebat</i>	
21	VII, 4 <i>RIG</i> , IV, 302	<i>Vercingétorix</i> Vercingetorix Vercingetorix	<i>rex ab suis appellatur</i>	Arvernes	52		

J'ai distingué quinze rois gaulois, six rois bretons (numérotés de 1 à 21), auxquels il faut ajouter le roi germain Arioviste et quatre chefs gaulois pris par le « désir d'être roi » (A, B, C, D et E)¹⁹ : vingt-cinq références en tout. César cite donc vingt et un rois contre quarante et un chefs gaulois et bretons²⁰, certes parmi les vingt et un rois cités huit personnages appartiennent au passé, alors que commence la guerre des Gaules (n° 1, 2, 3, 6, 8, 14, 18 et 19)²¹, autrement dit seuls treize sont contemporains de l'action de César en Gaule (n° 4, 5, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 20 et 21). Parmi ces treize rois, quatre ont été installés par César (n° 7, 9, 15 et 20) tandis que trois bénéficiaient déjà (ou avaient déjà bénéficié) du titre d'ami du peuple romain à l'arrivée de César en Gaule Chevelue (n° 1, 6 et D).

À partir de l'ensemble de ces chiffres, on ne peut pas continuer d'affirmer que la royauté est obsolète, dans les faits comme dans les esprits, en Gaule

19. L'Helvétie Orgétorix, l'Éduen Dumnorix, le Séquane Casticus et l'Arverne Celtillus, le père de Vercingétorix.

20. Compte établi à partir de l'*index* élaboré par L.-A. Constans.

21. Ce passé peut être proche, cf. l'étude de l'expression *nostra memoria* par J.-F. Berthet, dans J.-F. BERTHET *et alii*, « Les inscriptions : établissement du texte », *Les discours d'Hadrien à l'armée d'Afrique. « Exercitatio »*, Paris, 2003, p. 83-84, reprise par Y. Le Bohec pour *BG*, II, 4, 7 à propos de la royauté du Suession Diviciacus; Y. LE BOHEC, *Peuples et fédérations en Gaule (58-51 avant J.-C.) : lecture socio-juridique du « Bellum Gallicum »*, Paris, 2009, p. 26.

Chevelue au milieu du 1^{er} siècle av. J.-C. En outre, la situation en Bretagne ne semble pas si différente de celle observable sur le continent. Comme en Gaule Chevelue, les rois bretons ne sont pas les seuls interlocuteurs de César ; Cassivellaunus, qui reçut en 55 des Bretons le commandement suprême pour jeter les Romains à la mer, est présenté par César comme un chef issu d'un petit peuple de l'estuaire de la Tamise et non comme un roi. En revanche, quatre rois lui obéissent (n° 10, 11, 12 et 13).

La royauté se retrouve dans l'ensemble du monde celte (Gaules, Bretagne, Norique, péninsule Ibérique) et germanique ; comparée aux multiples formes de chefferies et de magistratures rencontrées dans ces territoires, elle pouvait apparaître comme emblématique d'une certaine *koinè* et de ce fait particulièrement adaptée pour être l'interlocutrice de l'étranger qu'il soit le voisin celte ou bien le Romain. Cette vocation diplomatique des rois expliquerait que l'on ait gardé le souvenir d'une autorité royale qui s'exerçait quelquefois sur plusieurs territoires qui restaient malgré tout distincts. Le roi des Suessions Diviciacus (n° 3), Commius l'Atrébate (n° 7), dont l'autorité pouvait être reconnue dans le nord de la Gaule et en Bretagne, peut-être Celtillus (E), dans l'ensemble de la Gaule mais plus vraisemblablement dans une large Gaule centrale et méridionale, correspondaient assez bien à ce profil. On retrouve cette capacité des rois à remplir ce rôle de diplomate dans la mission de *nuntius*, de quasi-*legatus*, et d'*orator Caesaris* confiée par Jules César à Commius (n° 7) avant l'expédition en Bretagne²². Cette aura des rois expliquerait que César, les autres *imperatores* et le Sénat aient été sensibles à l'institution royale, mais les Gaulois comme les autres Occidentaux n'étaient pas en reste et pensaient au titre royal pour honorer les magistrats romains. Ainsi, alors qu'il était en Espagne pour combattre les Carthaginois, Scipion, le futur Africain, fut qualifié de roi par les indigènes qui, impressionnés par ses victoires, voulaient entrer dans son alliance²³.

Parmi les rois que César a choisi d'évoquer, il y a plusieurs personnages hauts en couleurs dont on peut suivre les actions dans plusieurs livres de *La Guerre des Gaules*. Je pense à l'Atrébate Commius (n° 7) et à l'Éburon Ambiorix (n° 16) ; quant à Vercingétorix (n° 21), il est le héros du septième livre. Ambiorix est l'ennemi par excellence dans les années 54-53. Vercingétorix, d'après Dion Cassius²⁴, aurait eu une relation d'amitié avec César avant d'entrer en rébellion contre l'*imperator* et de commander l'insurrection de 52. Commius, quant à lui, offre un visage plus tourmenté encore, puisque installé roi des Atrébates par César en 57, il est présenté au début de *La Guerre des Gaules* comme le parangon de la fidélité à l'*imperator* pendant les expéditions en Bretagne. Non seulement, il combat à ses côtés, mais aussi,

22. CÉSAR, *La Guerre des Gaules*, IV, 21 et 27.

23. POLYBE, *Histoires*, X, VI, 40 et TITE-LIVE, *Histoire romaine*, 27, 19.

24. DION CASSIUS, *Histoire romaine*, XL, 41.

il reçoit une mission de confiance : une ambassade auprès des chefs bretons, et comme récompense, il obtient la royauté des Morins en 55. Pourtant, dans le contexte de l'insurrection de 52, il trahit César et participe même au commandement de l'armée de secours envoyée à Alésia. Présenté ensuite comme un chef de brigands, il échappe de peu à un attentat fomenté par le préfet C. Volusenus Quadratus, avant de s'enfuir sans doute en Bretagne où il a peut-être fait souche²⁵. Le Commius de César est un véritable personnage de roman, il a d'ailleurs inspiré à Anatole France en 1897 son *Komm l'Atrebate*. Le fait que César attribue à des rois certains rôles-titres dans son récit prouve l'importance qu'il accordait à la royauté gauloise.

Certains historiens ont pu penser que César s'appuyait sur une institution qui était en « crise » et qui cherchait des voies de renouvellement : certaines des « créatures » de César mais aussi Vercingétorix auraient été des rois d'un nouveau style et on y décelerait volontiers des liens avec le développement du régime monarchique dans le monde hellénistique. Y. Le Bohec assimile le roi arverne aux princes hellénistiques parmi lesquels il range aussi les *imperatores* romains dont César. À la manière d'Alexandre le Grand, ces hommes, qui possédaient du charisme et des compétences militaires étendues, n'hésitaient pas à se lancer dans des actions audacieuses, en réussissant à cristalliser autour de leur nom de nombreux compagnons d'aventure. Du point de vue culturel, ils baignaient dans l'atmosphère de philhellénisme initiée par le Macédonien et entretenue depuis par ses épigones dans le monde méditerranéen et dans ses périphéries. En outre, comme le fait remarquer Y. Le Bohec, Vercingétorix « a vécu dans l'entourage du conquérant de la Gaule »²⁶. Cependant, cette lecture hellénistique des faits n'épuise pas le sujet.

Depuis la seconde moitié du XIX^e siècle, les historiens ont progressivement constitué une vulgate à propos de l'évolution politique en Gaule Chevelue et supposé que César aurait pu la percevoir dans les années 50 av. J.-C. Elle est fondée sur l'idée d'une opposition entre les partisans d'un « ancien régime », dont la royauté aurait été le régime politique emblématique quel que fût son style, et les tenants de la nouveauté symbolisée par la magistrature. Les historiens classent parmi ces derniers ceux que César appelle les sénateurs et les *principes* (ou les *primi*) *ciuitatum*, et bien entendu les responsables politiques qu'il qualifie de magistrats. Les aristocrates « d'ancien régime » sont plus difficiles à caractériser, César évoquant plus des personnalités qu'un groupe. En outre, les ruptures intervenaient parfois au sein d'une même famille, ainsi l'opposition entre les frères Dumnorix et Diviciacus serait censée illustrer ces déchirements familiaux. Bien entendu, depuis le XIX^e siècle, chaque historien a pu apporter sa pierre

25. FRONTIN, *Stratagèmes*, II, 13, 11.

26. Y. LE BOHEC, « Vercingétorix », *Rivista Storica dell'Antichità*, 28, 1998, p. 85-120, en particulier p. 102.

et des nuances à ce schéma initial²⁷. Dans cette reconstruction de l'histoire politique de la Gaule et de l'analyse césarienne de cette dernière, la royauté était difficile à classer, à la fois une institution archaïque et, entre les mains des nostalgiques de « l'ancien régime » ou de César, une institution « révolutionnaire », fondée sur une assise sociale plus large que les anciennes monarchies ou les régimes « républicains ». Henri Hubert, en 1932, s'inscrivant dans le sillage d'ailleurs de Denis-Numa Fustel de Coulanges, osa même proposer l'appellation de « royautés démocratiques »²⁸.

Au sortir de l'analyse de la documentation, quelle que soit sa nature, il semble bien que les rois gaulois soient des acteurs de premier plan des événements que connaît la Gaule, en particulier au moment de l'intervention césarienne. La boutade de César, rapportée par Cicéron, prend tout son sens désormais. Le questionnement sur les représentations et les attributs des rois apparaît donc légitime, même si les documents, une fois encore, vont rendre en grande partie impressionniste la réponse à cette question.

Les rois gaulois se distinguaient-ils par des attributs ?

Les rois gaulois portaient-ils des insignes particuliers ? La représentation physique du roi (du visage en particulier), le port du torque ou l'existence supposée de blasons royaux suffisaient-ils pour répondre à cette question.

Un physique particulier ?

Les anciens étaient très sensibles à la physiognomonie car l'aspect physique et singulièrement la tête et le visage étaient considérés comme les reflets des qualités et du rang d'un personnage. Ces traits distinctifs, jugés très valorisants, avaient la réputation d'impressionner les contemporains, les compatriotes comme les ennemis. César a dressé un portrait physique de Vercingétorix qui illustre l'origine noble et l'audace du roi arverne, que certains ont voulu reconnaître dans les effigies monétaires. En réalité, il est clair que l'aspect physique de Vercingétorix, comme des autres rois, nous échappe en grande partie, que l'on se fonde sur les figurations monétaires ou sur les descriptions littéraires. Les profils monétaires étaient inspirés des modèles grecs ou romains, ou bien très stylisés selon l'imagination de l'artiste, et renvoyaient plutôt à des dieux qu'à des hommes²⁹.

En outre, on peut considérer que ce n'est pas la royauté qui donnait la beauté mais l'appartenance à la race des héros. Pourtant, Bernard Sergent a montré que les deux notions n'étaient pas sans liens en Grèce comme dans le monde celtique quand on interrogeait les mythologies respectives. Achille

27. *Idem*, *Peuples et fédérations en Gaule...*, *op. cit.*, p. 25-27.

28. H. HUBERT, *Les Celtes...*, *op. cit.*, Paris, 1932, p. 268.

29. Y. LE BOHEC, « Vercingétorix », *art. cit.*, p. 99-100.

comme Cúchulainn ont pu être qualifiés de rois à certaines occasions alors qu'ils n'étaient pas rois, ni des Myrmidons pour le premier, ni des Ulates d'Irlande pour le second³⁰. Il est difficile cependant de prétendre qu'un physique avantageux appartenait exclusivement à la panoplie des ornements royaux ; la beauté est aristocratique.

Le torque ?

Je me permets de renvoyer à l'étude que j'ai consacrée en 2009 au torque et à sa récupération par l'empereur romain³¹. Le torque est un collier rigide, en or ou en bronze, généralement ouvert, quelquefois torsadé (d'où *torques* ou *torquis* en latin), dont les extrémités sont terminées par des tampons. Depuis l'époque de Hallstatt, le torque fait partie des objets qui accompagnent les défunts d'un certain relief social, quelles que soient les régions du monde celte. À partir du III^e siècle av. J.-C., le torque symbolise surtout la puissance que les dieux accordent à un homme, à un guerrier pour obtenir la victoire³².

On a pu cependant se fonder sur deux passages de Tite-Live pour arguer de la nature royale du torque gaulois³³. Il s'agit de deux extraits, qui évoquent des ambassades gauloises auprès du Sénat, chronologiquement proches (170 et 169 av. J.-C.) car liés aux événements de la troisième guerre de Macédoine. Dans le premier cas, les ambassadeurs gaulois venaient se plaindre des agissements de C. Cassius Longinus, consul de 171 av. J.-C. et tribun militaire en Macédoine de 170 à 168. Dans le second cas, ils venaient proposer l'aide de leur peuple aux Romains. Dans les deux cas, le Sénat les reçut avec beaucoup de bienveillance et offrit aux *legati* des dons destinés à les honorer et à louer leurs rois, Cincibilus pour les premiers, et Balanos pour les seconds. À chaque fois, un ou deux torques ont été offerts aux ambassadeurs gaulois. Le rapport entre les torques et les *reguli* gaulois a pu ainsi être suggéré. En réalité, les colliers étaient compris dans une liste de cadeaux qui relevaient de la distinction aristocratique : torques, armes, chevaux harnachés, vaisselle et vêtements de luxe. En outre, dans le premier exemple, les torques et la série de dons s'adressaient non au roi mais à son frère qui conduisait les ambassadeurs gaulois. À la limite, c'est l'ensemble des présents diplomatiques qui pourrait définir la royauté, mais non le torque seul, mais encore faudrait-il que la liste soit canonique ce qui n'est pas le cas dans les deux exemples cités³⁴.

30. B. SERGENT, *Celtes et Grecs*, I, *Le livre des héros*, Paris, 1999, p. 146-147.

31. L. LAMOINE, *Le pouvoir local en Gaule romaine*, Clermont-Ferrand, 2009, p. 149-165.

32. J.-L. BRUNAU, *Les religions gauloises. Rituels celtiques de la Gaule indépendante*, Paris, 1996, p. 98-99 et 145-146, V. KRUTA, *Les Celtes. Histoire et dictionnaire*, Paris, 2000, p. 843-844.

33. TITE-LIVE, *Histoire romaine*, 43, 5 et 44, 14.

34. En 170, le Sénat remit aux ambassadeurs du roi Cincibilus des cadeaux d'une valeur de 2 000 as (pour chacun) ; le frère du roi reçut deux torques de cinq livres d'or, cinq vases d'argent de

Le blason ?

Les rois comme les autres nobles auraient-ils pu posséder des armoiries qui auraient été reproduites sur les enseignes comme sur les pièces de monnaie ? La question a été posée plus particulièrement pour certaines représentations monétaires : sanglier, loup, aigle, tête coupée, *carnyx*, épée poignard ou char. Quoique Paul-Marie Duval ait appelé dans ses travaux à une extrême prudence dans la lecture des images monétaires et plutôt favorisé l'interprétation mythologique de ces représentations, il n'a pas pour autant condamné l'hypothèse de « blason[s] de] chef[s] loca[ux] » qui aurait permis d'expliquer le « caractère [en apparence] décousu » de certaines images, en se fondant sur une suggestion de Claude Lévi-Strauss³⁵. Dans son texte intitulé « La signification des images monétaires gauloises », il tente de concilier la primauté qui aurait été accordée par les autorités monétaires gauloises aux représentations divines et mythologiques avec l'évocation de « la notion de puissance » que certaines images auraient pu receler « au bénéfice des chefs qui la détenaient sur terre ». Il semble cependant qu'il ait été surtout sensible à l'idée d'une « indifférence du pouvoir [gaulois] à l'égard de la lisibilité des images³⁶ ». En outre, dans les études de P.-M. Duval et de ses contemporains, la collectivité comme la noblesse dans son ensemble auraient disputé aux rois la supposée science héraldique. Récemment, Matthieu Poux, en s'appuyant sur l'étude de « jetons » comportant des images, découverts dans le sanctuaire de Corent (Puy-de Dôme), développe à nouveau cette hypothèse de « monnaies frappées [de] blason[s] ». Comme ses devanciers, M. Poux évoque cependant autant des « emblème[s] civique[s] » que des signes aristocratiques ou royaux³⁷.

Il est ainsi difficile de distinguer les attributs utilisés par les rois car ils semblent communs à l'ensemble de l'aristocratie et renvoient aussi à l'univers des héros.

Une représentation fondée sur la qualité de l'entourage

Les rois gaulois se reconnaissaient par la qualité de leur entourage. La série des cadeaux accordée aux ambassadeurs gaulois, rapportée par

vingt livres, deux chevaux ornés de phalères avec leurs palefreniers, des armes et des sayons de cavaliers ; les compagnons libres et esclaves des ambassadeurs et de leur chef reçurent des vêtements. En outre, les Gaulois obtinrent le droit d'acheter dix chevaux chacun en Italie. En 169, les ambassadeurs de Balanos furent honorés par un torque de deux livres d'or, des patères d'or de quatre livres, un cheval orné de phalères et des armes de cavaliers.

35. P.-M. DUVAL, « Les monnaies et la mythologie. 4 », « Les monnaies gauloises et la mythologie celtique », *Travaux sur la Gaule*, I, Paris, 1989, p. 377-389 (plus particulièrement p. 389).

36. *Ibid.*, p. 653-668.

37. M. POUX, « Religion et société, le sanctuaire arverne de Corent », C. GOUDINEAU (dir.), *Religion et société en Gaule*, Paris, 2006, p. 116-134 (plus particulièrement p. 128-129).

Tite-Live et examinée plus haut, témoigne que le Sénat fut sans doute sensible au décorum et à l'entourage des rois. On trouve dans les *Annales* de Tacite un écho à ces pratiques diplomatiques romaines.

Habui equos, uiros, arma, opes...

Depuis 43 apr. J.-C., les Romains sont engagés dans la conquête de la Bretagne. Caratacus a entraîné les Atrébates de Bretagne dans la guerre contre les légats de Claude. Battu en 51, il est envoyé à Rome et présenté à l'empereur et au peuple romain lors d'une cérémonie qui rappelle les anciens triomphes. Tacite donne sa version du discours que le chef breton fut autorisé à prononcer devant Claude³⁸. On sait par les auteurs anciens et des séries monétaires que le rebelle appartenait à une lignée de rois des Atrébates, des Trinovantes et des *Catuvellauni*, en relation avec les Romains depuis l'époque de César. Son arrière-grand-père, Dubnovellaunus, aurait été cité par l'empereur Auguste dans ses *Res Gestae*³⁹. Dans le discours de Tacite, Caratacus fait mention de son origine prestigieuse et des attributs de sa puissance perdue : *habui equos, uiros, arma, opes*, c'est-à-dire « j'ai eu chevaux, hommes, armes, richesses⁴⁰ ». Le chef breton termine son discours en expliquant à l'empereur que sa résistance avait assuré à Claude un surplus de gloire et qu'il attendait de la clémence du Prince le sort de devenir « une preuve éternelle » de cette vertu impériale. Caratacus n'a pas oublié qu'il était descendant de roi, peut-être roi lui-même, et l'énumération des hommes et des biens qu'il possédait avant sa défaite a pu être interprétée comme « une définition de la noblesse, plus particulièrement de la royauté⁴¹ ».

Cette définition fait écho au témoignage de Poseidonios, transmis par Athénée de Naucratis et qui inspira sans aucun doute aussi Strabon, sur la générosité de Luern, le père du roi des Arvernes Bituit vaincu par les Romains en 121 av. J.-C.⁴². Les sources ont gardé le souvenir de tournées du chef ou roi arverne dans la campagne au cours desquelles, juché sur un char, il distribuait abondamment aux nombreux membres de son entourage, nourritures et pièces d'or et d'argent. Avant sa défaite de 121, Bituit envoya à C. Domitius Ahenobarbus un ambassadeur dont l'équipage, composé de gardes, de chiens et d'un poète, reproduisait le décorum royal⁴³. Ironie de l'histoire ou marque de respect des Romains vis-à-vis de Bituit, le roi

38. TACITE, *Annales*, XII, 37.

39. *Res Gestae divi Augusti*, 32.

40. TACITE, *Annales*, XII, 37, 2 (traduction de P. Wuilleumier, revue, Paris, 2003).

41. F. PERRIN et J.-C. DECOURT, « L'aristocratie celte dans les sources littéraires », V. GUICHARD et F. PERRIN (dir.), *L'aristocratie celte à la fin de l'âge du Fer*, Glux-en-Glenne, 2002, p. 344.

42. POSEIDONIOS, *Fragment 67* = ATHÉNÉE DE NAUCRATIS, *Deipnosophistes*, IV, 152d-f et STRABON, *Géographie*, IV, 2, 5.

43. APPIEN, *Celtique, Fragments*, 12, 2-5.

arverne participa au triomphe de C. Domitius Ahenobarbus à Rome, « avec ses armes de toutes les couleurs et son char d'argent, tel qu'il avait combattu⁴⁴ ». Dans le témoignage livien cité plus haut, le Sénat envoya au roi Cincibilus comme ambassadeurs romains deux consulaires prestigieux, C. Laelius, consul en 190 et ami de Scipion l'Africain, et M. Aemilius Lepidus, consul en 187 et 175, dans le but d'honorer le roi gaulois et de s'aligner sur le haut degré de magnificence de l'ambassade royale.

Je ne crois pas que ces personnages, et Luern en particulier, étaient en « campagne électorale » quand ils distribuaient leurs richesses, en fait ils mettaient en scène par leur faste l'une des vertus royales, celle qui promettait à la communauté l'abondance et donc une vie moins dure.

Le roi se reconnaît donc par le caractère munificent de sa suite, que les auteurs gréco-romains pouvaient interpréter comme la manifestation de la démesure, l'*hybris* des héros grecs, dont on craignait les conséquences désastreuses à moyen et long termes. La défaite de Bituit et sa relégation avec son fils à Alba Fucens en Italie furent interprétées comme les résultats de cette outrance. J'ai montré ailleurs comment cette représentation négative de la royauté gauloise avait été utilisée plus tard sous l'Empire contre l'empereur Caligula et certains personnages gaulois, ou en relation avec la Gaule, dont l'importance politique fut combattue en arguant de cet étalage de luxe outrancier⁴⁵.

Dans l'entourage des rois gaulois, on a pu mettre en exergue les compagnons d'armes et les poètes ou bardes. Certains ont voulu ajouter à ces deux catégories les druides. Il m'a semblé plus prudent de ne pas aborder dans cette étude la question des relations entre les rois et les druides car elle m'aurait entraîné sur de longs chemins sinueux et périlleux. En se limitant à la Gaule dont César réalisa la conquête, la recherche actuelle se partage, quant à la question des druides, entre partisans d'une quasi-disparition de ces philosophes et savants à l'époque de César dont l'heure de gloire aurait été donc plutôt contemporaine des IV^e, III^e et II^e siècles av. J.-C.⁴⁶, et ceux qui défendent encore une actualité des druides pendant la guerre des Gaules⁴⁷.

Des compagnons d'armes

Polybe représente le témoignage le plus ancien conservé sur l'existence de ce compagnonnage qu'il interpréta comme une vassalité. L'historien grec décrivait l'installation des Gaulois en Italie du nord et faisait de cette

44. FLORUS, *Tableau de l'histoire du peuple romain*, I, 37, 5.

45. L. LAMOINE, *Le pouvoir local...*, *op. cit.*, p. 143-147.

46. J.-L. BRUNAUX, *Les Druides. Des philosophes chez les Barbares*, Paris, 2006.

47. J.-M. PAILLER, « Les druides de César : digression ethnographique et neutralisation historique », *Études celtiques*, 36, 2008, p. 35-58.

organisation l'une des causes de la force et du succès des Gaulois dans la péninsule. Il prétendait tenir ses informations de sources anciennes tels les poètes tragiques⁴⁸. Il est certain que le phénomène plonge ses racines dans la nuit des temps et était commun à bon nombre de sociétés à l'époque archaïque. Il faut attendre la fin de la République et le début de l'Empire pour trouver de nouvelles attestations. Diodore de Sicile évoque un certain Craton qui était accompagné de 900 gardes à l'époque de la conquête de la Gaule *Bracata* à la fin du II^e siècle av. J.-C.⁴⁹.

Cependant c'est encore César, repris par Nicolas de Damas, qui apporte le témoignage sans doute le plus intéressant : il précise qu'en 56 av. J.-C., en Aquitaine, Adiatuanus (n° 5), le roi des Sotiates, était accompagné de 600 gardes qu'il appelle *soldurii*⁵⁰. L'origine et la signification du nom restent obscures même si Nicolas de Damas propose de comprendre que *soldurius* signifie « lié par un vœu »⁵¹. D'après nos auteurs, il est question d'*amicitia*, de dévouement, de *deutio* même : ces guerriers sont attachés à la vie à la mort au roi. Ils profitent de ses largesses et partagent sa vie, mais, en cas de décès du monarque, ils se livrent à un suicide collectif afin de poursuivre dans l'au-delà leur service. On retrouve le même usage dans la péninsule Ibérique. En 133 av. J.-C., Numance perdue, le chef Rhétogènes détruit par le feu sa demeure et ses biens, organise des duels fatals pour ses compagnons et finit par se jeter lui-même dans le brasier⁵². En 72 av. J.-C., l'assassinat du chef romain rebelle Sertorius est suivi du suicide de ses nombreux féaux indigènes⁵³. À l'époque impériale, en 21 apr. J.-C., le rebelle gaulois Sacrovir s'enferme dans sa *villa* et se donne la mort par le feu avec ses partisans⁵⁴.

Dans *La Guerre des Gaules*, César évoque aussi les compagnons d'armes qui entourent les rois Commius (n° 7) – trente cavaliers – et Ambiorix (n° 16) – des *comites familiaresque* –, et certains chefs comme Dumnorix (C)⁵⁵.

Sous l'Empire, avant de s'abandonner à ses rêves alexandrins en Orient (après 214), l'empereur Caracalla se serait intéressé de près aux Germains et aux Bretons, introduisant dans le cérémonial impérial quotidien et extraordinaire des références aux traditions barbares. D'après Dion Cassius, il aurait choisi parmi les « Scythes » et les « Celtes » une garde rapprochée qu'il couvrit de faveurs⁵⁶. Il permettait à ces hommes, qu'il appelait ses « Lions »,

48. POLYBE, *Histoires*, II, 17.

49. DIODORE DE SICILE, *Bibliothèque historique*, XXXIV, 23.

50. CÉSAR, *La Guerre des Gaules*, III, 22 et Nicolas de DAMAS, *FGrH* 90 F80 (repris par ATHÉNÉE DE NAUCRATIS, *Deipnosophistes*, VI, 54, 249ab).

51. DELAMARRE X., *Dictionnaire de la langue gauloise*, Paris, 2003, p. 277-278.

52. VALÈRE MAXIME, *Faits et dits mémorables*, III, 2, ext. 7.

53. PLUTARQUE, *Sertorius*, 14, 5.

54. TACITE, *Annales*, III, 46.

55. CÉSAR, *La Guerre des Gaules*, IV, 21, VI, 30 et I, 18.

56. Pour S. KERNEIS, *Les Celtiques. Servitude et grandeur des auxiliaires bretons dans l'Empire romain*, Clermont-Ferrand, 1998, p. 157, les « Scythes » seraient des Sarmates et les « Celtes » des Bretons.

d'obtenir le grade de centurion et de l'entourer de manière exclusive lors des audiences réservées aux ambassades étrangères⁵⁷. Ces hommes, coupés de leur tribu et de leur famille, dont il était difficile de dire quel était leur statut juridique (esclaves, hommes libres, otages?), pouvaient ressembler aux anciens compagnons d'armes des rois gaulois. Selon Soazick Kerneis, cette appellation de lions pourrait être un jeu de mot sur le terme signifiant brave en celtique (*lew* en gallois)⁵⁸.

Ce compagnonnage guerrier est en fait difficile à appréhender car il a connu de nombreuses évolutions successives, différenciées selon les régions, qui ont conduit cette pratique, sans doute égalitaire et sacrée à l'origine, à se transformer en un clientélisme militaire et/ou domestique qui ne concernait pas que les rois mais l'ensemble des chefs. Durant ses campagnes en Gaule, César a pu observer ces transformations, mais sans se livrer cependant à une analyse fine de ces évolutions. Quand il décrit l'entourage des *equites* gaulois, il associe dans une même catégorie les antiques *ambacti*⁵⁹ et les clients sans chercher à caractériser plus précisément les différents groupes⁶⁰. Le compagnonnage a dû sans doute composer avec le développement de la catégorie sociale des *equites*, dont sont souvent issus les chefs, du mercenariat et des institutions collectives qui pouvaient amoindrir ou du moins transformer ces anciennes relations d'homme à homme⁶¹.

Les poètes ou les bardes

Je me suis déjà penché sur les bardes dans le sillage de Jean-Louis Brunaux⁶². Pour les époques les plus anciennes de la Gaule, les auteurs

57. DION CASSIUS, *Histoire romaine*, 79, 5-6.

58. S. KERNEIS, *Les Celtiques...*, *op. cit.*, p. 157-158, note 9, qui reconnaît aussi le rapport qui peut être fait entre ce nom et l'intérêt que l'empereur portait aux animaux, comme Domitien, et après lui, Élagabal, il possédait un lion apprivoisé (Dion Cassius, 79, 7). Ces « lions » restent bien mystérieux. R. THOUVENOT, dans un article de 1950 (« Les "lions" de Caracalla », *REA*, 52, p. 278-287, plus particulièrement p. 285), suggérait l'existence d'épithètes de ces « lions » en Gaule, en Italie, en Asie Mineure et à Constantinople (*sic*), et donnait un exemple (*AE*, 1936, 254). Vérification faite, le numéro de l'inscription citée est erroné (?) et l'auteur semble confondre les « lions » avec d'autres unités qui ont pu participer sous le Haut-Empire à la garde de l'empereur : *corporis custodes* (sous les Julio-Claudiens), *equites singulares Augusti* (II^e siècle), *protectores* (III^e siècle). M. P. SPEIDEL, « Ethnic Units in the Imperial Army », *ANRW*, II, 3, Berlin-New York, 1975, p. 226-228, rapproche le témoignage de Dion Cassius de celui d'Hérodien (*Histoire des empereurs romains*, IV, 7) qui évoque une garde germanique; en outre, il estime que l'unité a été ramenée sur la frontière germanique après l'assassinat de Caracalla (cf. la *Notitia Dignitatum*).

59. DELAMARRE X., *Dictionnaire...*, *op. cit.*, p. 40-41.

60. CÉSAR, *La Guerre des Gaules*, VI, 15.

61. A. DAUBIGNEY, « Reconnaissance des formes de la dépendance gauloise », *DHA*, 5, 1979, p. 145-189, *idem*, « Forme de l'asservissement et statut de la dépendance préromaine dans l'aire gallo-germanique », *DHA*, 11, 1985, p. 417-447, S. LEWUILLON, « Affinités, parentés et territoires en Gaule indépendante : fragments d'anthropologie », *DHA*, 16/1, 1990, p. 283-358, A. DEYBER, *Les Gaulois en guerre. Stratégies, tactiques et techniques. Essai d'histoire militaire (I^{er}-I^{er} siècles av. J.-C.)*, Paris, 2009, p. 247-253.

62. L. LAMOINE, « La pratique du vergobret : le témoignage de César confronté aux inscriptions », *Cahiers du Centre-Glotz*, 17, 2006, p. 81-104. J.-L. BRUNAUX, *Guerre et religion...*, *op. cit.*, p. 131-135.

tributaires de Poseidonios et de Timagène, Diodore de Sicile, Strabon et Ammien Marcellin, qui écrivaient à la fin de la République et sous l'Empire, ont attribué aux bardes un rôle fondamental. Ils auraient eu la mission d'accorder ou de refuser aux guerriers la légitimité de jouir de la gloire acquise au combat et l'assurance, par la composition d'hymnes conservés dans le temps, de la consignation de la mémoire de leurs hauts faits⁶³ ; leur parole pouvait faire et défaire les rois. Cependant, les bardes ne travaillaient pas que pour les rois. Les familles aristocratiques leur demandaient aussi de conserver la mémoire de leurs généalogies et des exploits de leurs ancêtres. D'après Jean-Louis Brunaux, les bardes auraient perdu de leur importance au II^e siècle av. J.-C. ; la mésaventure du poète de Luern, arrivé en retard au banquet royal, pourrait illustrer ce déclassement qui les muta en simples poètes de cour⁶⁴. Le fait que, dans l'excursus ethnographique du livre VI de *La Guerre des Gaules*, inspiré de l'œuvre de Poseidonios, César ignore les bardes, pourtant cités par le savant grec⁶⁵, viendrait confirmer cette idée d'un déclin au milieu du I^{er} siècle av. J.-C.⁶⁶.

L'importance et la qualité de l'entourage royal sont indubitables, cependant, dans la Gaule de César, le phénomène n'est plus uniquement l'apanage des rois car les chefs comme les magistrats se sont souvent emparés de ce dernier.

En guise de conclusion provisoire

L'enquête, qui n'est pas encore achevée, conduit pour l'instant à un paradoxe. Les témoignages suggèrent que la royauté fut chez les Gaulois de la Gaule *Comata* une institution de première importance, avec laquelle il fallait encore compter au milieu du I^{er} siècle av. J.-C. Cependant, dans le même temps, rien ne permet de vraiment caractériser la fonction royale et de la distinguer avec netteté des autres formes de pouvoir suprême rencontrées dans le monde gaulois de cette époque. Il était donc difficile d'établir avec précision les attributs des rois gaulois et les codes de leur représentation. Les rois semblent le plus souvent traités comme les autres aristocrates. Seules l'accumulation de *notabilia* et l'ampleur du décorum et de l'entourage du roi devaient permettre de reconnaître le monarque des autres potentats.

Le pouvoir romain avait tout intérêt à entretenir cette apparente confusion car elle lui donnait les moyens, sous la République, de s'immiscer dans les affaires gauloises, puis sous l'Empire, de récupérer au profit du prince l'ensemble des formes du pouvoir suprême gaulois, tandis que l'administration municipale romaine façonnait les *civitates* gauloises.

63. Les bardes composaient des satires quand ils voulaient dénigrer un guerrier ou un roi.

64. ATHÉNÉE DE NAUCRATIS, *Deipnosophistes*, IV, 152ef (d'après Poseidonios).

65. *Idem*, VI, 246 d.

66. VI, 13.

Il reste bien entendu des points qui mériteraient d'être examinés comme la question des résidences royales ou bien la possibilité pour les femmes d'accéder à la dignité royale, en particulier en Bretagne. Les rapports entre les rois et le territoire, les lieux et les paysages ne semblent pas banals. *L'aedificium circumdatum silva*, la maison entourée de bois d'Ambiorix, qui permet au roi des Éburons de se sauver des griffes de César en cachant sa fuite (VI, 30), est emblématique de ces relations particulières entre l'exercice du pouvoir royal et l'espace. Dans la Bretagne révoltée contre les exactions des sbires de l'empereur Néron se détache la personnalité de la reine des Icéniens, Boudicca. Dans ces temps troublés, était-elle un succédané de son époux Pratsutagus trop tôt disparu ou bien exerçait-elle d'une manière personnelle et légitime le pouvoir royal? Pour l'instant, pour le moins, la question reste sans réponse.

Table des matières

<i>Les auteurs</i>	7
<i>Avant-propos</i>	9

Emmanuelle SANTINELLI-FOLTZ et Christian-Georges SCHWENTZEL

Introduction

Images et pouvoir monarchique :

<i>représentation de la puissance royale de l'Antiquité au Moyen Âge</i>	11
--	----

Première partie

LA REPRÉSENTATION DE LA PUISSANCE ROYALE : IMAGES ET IDÉOLOGIE

Blaise PICHON

Les images impériales et leur utilisation

<i>dans l'Occident romain d'après les sources littéraires antiques</i>	29
--	----

Claire BARAT

<i>Représentations de la dynastie du Pont : images et discours</i>	45
--	----

Jean-Louis PODVIN

<i>Images du roi en Égypte pharaonique</i>	63
--	----

Bernard LEGRAS

Le pouvoir des Ptolémées :

<i>singularité égyptienne ou normalité hellénistique?</i>	73
---	----

Dominique ALIBERT

Naissance des idéologies médiévales

<i>dans les images politiques carolingiennes</i>	85
--	----

Yves SASSIER

<i>La Corona regni : émergence d'une persona ficta dans la France du XI^e siècle</i>	99
---	----

Daniel GREGORIO

<i>Entre Empire et Papauté : Alphonse X et la représentation du pouvoir</i>	111
---	-----

Myriam MARTELLUCCI

Images et pouvoir monarchique au sein d'un manuscrit des Grandes chroniques de France : le manuscrit 637 de la bibliothèque municipale de Valenciennes 129

Christiane RAYNAUD

En armes pour la paix : le roi de France dans les manuscrits enluminés de Froissart 141

Deuxième partie

**LES EMBLÈMES ET LA MISE EN SCÈNE
DU POUVOIR MONARCHIQUE**

Laurent LAMOINE

Représentations et attributs des rois gaulois de la Gaule Chevelue 163

Christian-Georges SCHWENTZEL

Le diadème et l'aigle : problèmes liés à deux images du pouvoir monarchique en Judée (1^{er}-1^{er} siècles av. J.-C.) 183

Kevin TREHUEDIC

Les « insignes du pouvoir » à l'époque hellénistique : problèmes lexicaux et méthodologiques 195

Yves COATYV

Les représentations monétaires des rois de France 207

Geneviève HOFFMANN

Le cortège funéraire d'Alexandre le Grand (Diodore de Sicile, XVIII, 26-28) 217

Marie-Christine FAYANT

Les images du pouvoir impérial dans la Description de Sainte-Sophie de Paul le Siléntaire 231

Fabrice GUIZARD

Femmes, pouvoir et espace cynégétique au Haut Moyen Âge 243

Emmanuelle SANTINELLI-FOLTZ et Christian-Georges SCHWENTZEL

Conclusion

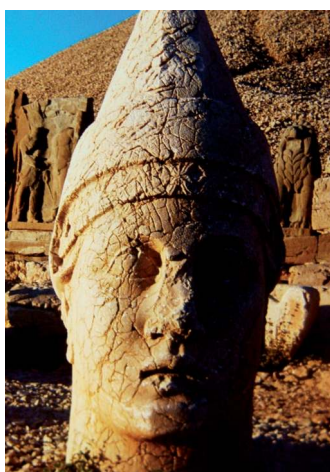
Constances et déclinaisons plurielles de la représentation de la puissance royale de l'Antiquité au Moyen Âge 253



Sous la direction de
Emmanuelle SANTINELLI-FOLTZ et Christian-Georges SCHWENTZEL

La puissance royale

Image et pouvoir de l'Antiquité au Moyen Âge



COMMENT le pouvoir monarchique orchestre-t-il un programme iconographique? Quelle est la part des emprunts, des influences diverses et des syncrétismes dans le processus de création des images de la monarchie? Peut-on mettre en évidence des ambiguïtés ou des contradictions, notamment à travers la cohabitation d'images doubles ou multiples?

Comment les images du pouvoir évoluent-elles, entre traditions et innovations? Les représentations d'une autorité révolue sont-elles réutilisées, imitées ou, au contraire, rejetées, voire détruites, à l'avènement d'un nouveau pouvoir? Comment les populations (sujets, peuples étrangers, alliés ou ennemis) considèrent-elles les représentations royales qui leur sont destinées ou auxquelles elles participent?

Cet ouvrage, qui reproduit les actes du colloque qui s'est tenu à Valenciennes en octobre 2010, propose quelques éléments de réponse à ces questions, en prenant en compte non seulement les représentations figurées, stylisées, idéalisées ou réalistes des souverains, mais aussi les attributs du pouvoir monarchique, les symboles et logotypes. L'analyse porte également sur les espaces liés au pouvoir, les lieux choisis par celui-ci et leur architecture (palais, places, voies processionnelles, parvis, etc.) et sur les rituels qui mettent en scène la puissance monarchique. Ces diverses images sont appréhendées comme langages du pouvoir, dans le sens où elles permettent de saisir l'idéologie royale et les institutions monarchiques.

En couverture : Clotilde et Clovis, *Grandes Chroniques de France*.

© Bibliothèque municipale classée de Valenciennes

– Cliché IRHT – CNRS, ms. 637 (fin XIV^e-début XV^e siècle).

Ci-dessus : Tête colossale d'Antiochos I^{er} de Commagène, Nemrud Dagh, I^{er} siècle av. J.-C. © Christian-Georges Schwentzel.



Publié avec le soutien
de l'EA Cultures, Arts,
Littératures, Histoires, Sociétés
et Territoires étrangers
de l'université de Valenciennes.



ISBN 978-2-7535-1774-5